

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/1959 modifié)

N° RA25-0254

Valable 5 ans à compter du 06 novembre 2025

Matériau présenté par : Azur Yalitim Sanayi ve Ticaret Anonim Şirketi
İnkilap Mh. Küçüksu Cd. No:64/A
Antasya Residence D:90 Ümraniye
34768 ISTANBUL
TURQUIE

Marque commerciale : ALU OPTIMA

Description sommaire :

Complexe souple pour gaine de ventilation sans micro-perforation constitué de films polyester d'épaisseur 12 µm contrecollés entre des feuilles minces d'aluminium d'épaisseur 9 µm.

Masse surfacique nominale : 90 g/m².

Epaisseur nominale : 45 µm.

Coloris : gris (aluminium).

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique

Classement :

M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° DSSF-25-54740 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans.
La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 02 décembre 2025

**La Référente Technique
Etudes et Essais Feu**

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2
Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS